



ENERPLAN, l'association des professionnels de l'énergie solaire regroupe **200 PME et PMI**

ENERPLAN s'engage pour déployer l'énergie solaire en France et développer l'emploi dans ce secteur d'avenir pourvoyeur de croissance...

ENERPLAN DEMANDE 3 MESURES D'URGENCE POUR RELANCER LA FILIERE SOLAIRE

- 1. Geler les tarifs d'achat aux niveaux du 1^{er} trimestre 2012 pour maintenir la rentabilité économique,**
- 2. Etendre le tarif d'achat 2012 jusqu'à 250 kWc pour relancer le marché,**
- 3. Relancer l'intérêt des Français via une communication positive.**

Détails en page 4

« Les professionnels de l'électricité solaire, victimes d'une instabilité réglementaire et tarifaire permanente depuis fin 2010, souhaitent désormais travailler activement pour développer cette énergie verte porteuse d'avenir. Lors de ce nouveau mandat présidentiel, il est établi que l'électricité solaire atteindra la parité réseau, c'est-à-dire qu'elle deviendra compétitive vis-à-vis de l'électricité distribuée. La chaleur solaire doit par ailleurs accélérer son développement alors qu'elle va devenir compétitive et que c'est une source d'énergie stratégique pour lutter contre l'inflation énergétique. Les propositions d'Enerplan, ci-après, visent à aider le secteur à franchir cette étape de compétitivité, afin qu'en retour, le développement de l'énergie solaire améliore l'indépendance énergétique de la France et favorise la création de cent mille emplois. Pour envisager ce moyen terme vertueux, nous vous alertons sur les mesures d'urgence à prendre pour sauvegarder l'emploi solaire en France à très court terme »

Thierry Mueth, Président d'Enerplan





**Président : Thierry Mueth,
PDG de Coruscant**



Délégué Général : Richard Loyen



**Vice-président « solaire thermique » : André Jean, Fondateur et
Président Comité Stratégique de Clipsol**



Vice-président « photovoltaïque » : Germain Gouranton, Associé de TCE Solar



Vice-président « relations institutionnelles » : André Joffre, PDG de Tecsol



**Vice-président « secteur transversal et innovation » : Christian Cardonnel,
PDG de Cardonnel Ingénierie**

ENERPLAN

Créée en 1983, Enerplan est l'association des professionnels de l'énergie solaire (photovoltaïque et thermique). Elle regroupe 200 entreprises, majoritairement des PME et PMI : industriels, assembleurs, bureaux d'études, installateurs, architectes, etc.

Enerplan travaille en partenariat avec l'ADEME (l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), les pouvoirs publics et les autres organisations professionnelles. Elle a pour objectifs de :

- **Représenter** les professionnels du solaire dans les négociations avec les pouvoirs publics,
- **Animer et structurer** la filière solaire
- **Développer** la demande

Enerplan a participé aux premiers **Etats Généraux du Solaire Photovoltaïque** en 2011, qui regroupent l'ensemble des acteurs du solaire photovoltaïque (organisations professionnelles, associations de collectivités, ONG). Ensemble, ils partagent l'objectif de **sensibiliser les pouvoirs publics et les citoyens** aux enjeux et opportunités du secteur photovoltaïque en France.

L'ENERGIE SOLAIRE EN FRANCE

Objectif des Etats Généraux du Solaire Photovoltaïque : 20 GW en 2020

(Consommation électrique de 6 à 7 millions de foyers)

Objectif de la Programmation pluriannuelle des investissements: 5,4 GW en 2020

Equiper l'équivalent de 7 millions de logements avec de la production de chaleur solaire d'ici à 2020 (objectif du Grenelle de l'environnement)

Entre 2007 et 2010 : 25 000 emplois

Objectif 2020 : de 100 à 130 000 emplois, dont 20 000 emplois industriels

LE DETAIL DES MESURES PRECONISEES PAR ENERPLAN

▪ A COURT-TERME : RELANCER LA FILIERE PHOTOVOLTAÏQUE

1. Geler les tarifs d'achat aux niveaux du 1^{er} trimestre 2012 pour maintenir la rentabilité économique

Dès à présent, les tarifs d'achat devraient être stabilisés au niveau du 1^{er} trimestre 2012, pour les projets jusqu'à 100 kWc. Cette mesure d'urgence permettra de sauvegarder des emplois en assurant une rentabilité viable (de type obligatoire) aux projets en cours, dans l'attente de la mise en place d'un cadre réglementaire stable pour les cinq ans à venir. Les tarifs d'achats pour le 1^{er} trimestre 2012 dont le gel est demandé s'échelonnent de 21 à 39 cts€/kWh selon la taille des centrales. Ces tarifs pourraient ensuite être baissés de 10% dès 2013 pour avancer vers la parité réseau.

2. Etendre le tarif d'achat 2012 jusqu'à 250 kWc pour relancer le marché

Le système d'appel d'offres actuel engendre des contraintes administratives lourdes et pénalisantes pour les PME. Etendre immédiatement le tarif d'achat aux projets jusqu'à 250 kWc, à l'instar de la stabilisation des tarifs jusqu'à 100 kW, favoriserait la relance du marché pour les PME et PMI avec le développement d'installations entre 800 et 2 000 m². Cela permettrait de stopper l'hémorragie d'emplois qualifiés avec la relance d'une dynamique pour solariser des bâtiments publics et privés.

3. Relancer l'intérêt des Français via une communication positive

Une campagne de communication sur les atouts de l'énergie solaire comme source de chaleur et d'électricité pour les Français, pourrait être lancée avec le soutien des pouvoirs publics dès que possible, afin de redonner confiance dans ce type d'investissements aux particuliers et aux petites entreprises.

▪ A MOYEN-TERME : ELABORER UN CADRE STABLE POUR LA FILIERE SOLAIRE

4. Mettre en œuvre un nouveau système tarifaire global pour tendre vers la parité réseau

Les professionnels ont besoin de stabilité réglementaire et fiscale, mais aussi de prédictibilité dans les tarifs, quelque soit la taille des projets. L'élaboration d'un système tarifaire raisonnable dans chaque tranche de taille, permettra de tendre vers la parité réseau à la fin du quinquennat grâce à la baisse régulière des coûts des installations. A l'égale du parcours d'apprentissage de la filière photovoltaïque vers la parité réseau, les pouvoirs publics doivent accompagner la filière du solaire thermique vers la « parité chaleur ».

5. Favoriser l'autoconsommation

Les bénéfices de l'autoconsommation sont multiples : elle permet de produire au plus près et en fonction des besoins des consommateurs, ce qui limite l'investissement sur le réseau électrique. L'autoconsommation réduirait aussi de façon significative la charge sur la CSPE grâce à la mise en place d'un « bonus » d'autoconsommation plus économique pour la collectivité nationale que la vente de la totalité de la production.

6. S'appuyer sur les territoires pour développer l'énergie solaire en France

Enerplan préconise une régionalisation du tarif d'achat afin de ne pas concentrer le marché dans la partie sud de la France, ni générer d'effets d'aubaine en fonction des conditions climatiques. La décentralisation permettra d'offrir plus de latitude aux régions, qui ont déjà, pour la plupart, mis en place des dispositifs volontaires en matière de développement de la chaleur et de l'électricité solaire.